

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

### 1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : KaiPow

### 1.2 Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Usage du produit : Nettoyant à base d'eau

### 1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Kaivac Inc.  
2680 Van Hook Ave.  
Hamilton, OH 45015

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler : INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 800-287-1136

Courriel :

Date de préparation/révision de la FDS : 29 octobre 2020

## Section 2 : Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification UE (1272/2008) :** Lésions oculaires Catégorie 1 (H318)  
Corrosion cutanée Catégorie 1C (H314)

**Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200) :** Lésions oculaires Catégorie 1  
Corrosion cutanée Catégorie 1C

### 2.2 Éléments d'information sur l'étiquette :



**DANGER!** Contient de l'hydroxyde de sodium, du métasilicate de sodium et des alcools en C12-15 éthoxylés.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Prévention :**

P260 Ne pas respirer de brouillards.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.

**Stockage :**

P405 Garder sous clef.

**Élimination :**

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales et nationales.

**Réponse :**

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les

	<p>vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p>
--	--

### 2.3 Autres dangers : Aucun n'a été identifié

## Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

### 3.2 Mélange

Composant	Numéro CAS/ Numéro EINECS.	Quantité	Classification SGH/UE (1272/2008)
Alcools, en C8 éthoxylés/proxoxylés	64366-70-7	2-8%	Lésions oculaires 1 (H318) Dangers pour le milieu aquatique, Aiguë 1 (H400) Dangers pour le milieu aquatique, Chronique 3 (H412)
Hydroxyde de sodium	1310-73-2/215-185-5	1-5%	Lésions oculaires 1 (H318) Corrosion cutanée 1A (H314)
Métasilicate de sodium	6834-92-0/229-912-9	1-3%	Lésions oculaires 1 (H318) Corrosion cutanée 1B (H314) Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique 3 (resp) (H335) Corrosif pour les métaux 1 (H290)
Agent chélateur	68478-65-9 / 270-830-8	<3%	Irritation oculaire 2A (H319) Irritation cutanée 2 (H315)
Parfum	78330-21-9	<1 %	Lésions oculaires 1 (H318) Irritation cutanée 2 (H315)

Se reporter à la section 16 pour le texte complet des classes SGH et des mentions H  
Les pourcentages exacts sont un secret commercial.

## Section 4 : Mesures de premiers soins

### 4.1 Description des mesures de premiers soins

#### Premiers soins

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes tout en soulevant les paupières supérieure et inférieure. Consulter immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon jusqu'à ce qu'il ne reste aucune trace du produit chimique. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter immédiatement un médecin.

**Orale :** Si la victime est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et donner un verre d'eau pour diluer. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter immédiatement un médecin

**Par inhalation :** Transporter la victime à l'extérieur. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, faire administrer de l'oxygène par du personnel qualifié. Consulter immédiatement un médecin.

**Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.**

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :** Provoque une irritation oculaire grave ou des brûlures avec possibilité de lésion de la cornée et de cécité. Le contact cutané peut provoquer une irritation grave ou des brûlures. Les vapeurs ou les brouillards peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires et un œdème pulmonaire possible. L'ingestion peut provoquer de la corrosion gastro-intestinale, des douleurs abdominales, des nausées, un état de choc ou la mort.

**4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :** Un traitement médical est nécessaire dans tous les cas de contact ou d'exposition.

---

### Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

---

**5.1 Moyens d'extinction :** Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.

**5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange :** Ni inflammable ni combustible. Les produits de décomposition dangereux peuvent produire des oxydes de sodium et de carbone.

**5.3 Précautions spéciales pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

---

### Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :**

Porter des vêtements de protection appropriés au besoin pour éviter tout contact oculaire et cutané.

**6.2 Précautions environnementales :** Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin.

**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, neutraliser et rejeter dans l'égout.

**6.4 Référence à d'autres sections :**

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

---

### Section 7 : Manutention et stockage

---

**7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. N'utiliser qu'avec un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

**7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :** Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin des matières incompatibles.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :**

Utilisations industrielles : Aucun n'a été identifié

Utilisations professionnelles : Aucun n'a été identifié

---

### Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

---

**8.1 Paramètres de contrôle :**

Nom chimique	É.-U. OEL	UE IOEL	R.-U. OEL	DFG MAK	Valeurs biologiques limites
Alcools en C8 éthoxylés/propoxylés	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Hydroxyde de sodium	OSHA PEL TWA 2 mg/m <sup>3</sup> ACGIH TLV-C 2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi	STEL 2 mg/m <sup>3</sup>	Non établi	Non établi
Métasilicate de sodium	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Agent chélateur	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Parfum	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

## 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Au besoin, utiliser une ventilation par aspiration locale pour maintenir la concentration des constituants dangereux en deçà des limites recommandées.

### Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire :** Pas nécessaire si les concentrations de composants dangereux sur le lieu de travail sont inférieures aux limites recommandées. Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respectez les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection des yeux :** Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques et un écran facial intégral lorsque des éclaboussures sont possibles. Prévoir une fontaine pour se laver les yeux et des installations de douche d'urgence dans la zone de travail.

**Protection de la peau :** Le port de gants imperméables en matériaux comme nitrile est recommandé lorsque le contact est probable. Porter les vêtements de protection nécessaires pour éviter tout contact cutané lors de la manipulation.

**Autre protection :** Aucune requise.

---

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

---

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

**Apparence et odeur :** Liquide bleu clair avec une odeur florale.

<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Soluble	<b>Point d'ébullition :</b>	210° °F
<b>Seuil olfactif :</b>	Non déterminé	<b>Coefficient de partage :</b>	Non déterminé
<b>pH :</b>	11-12,5	<b>Point de fusion :</b>	Non déterminé
<b>Densité spécifique :</b>	1,06-1,08	<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé	<b>Tension de vapeur :</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide/gaz) :</b>	Non déterminé	<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé
<b>Limites d'explosivité :</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé	<b>Viscosité</b>	Non déterminé
<b>Propriétés d'explosivité :</b>	Non déterminé	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Aucun

### 9.2 Autres informations : Aucun

---

## Section 10 : Stabilité et réactivité

---

**10.1 Réactivité :** Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.2 Stabilité chimique :** Stable.

**10.3 Risques de réactions dangereuses :** La réaction avec des acides forts génèrera de la chaleur.

**10.4 Conditions à éviter :** Aucune connue.

**10.5 Matériaux incompatibles :** Éviter les acides puissants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** Les produits de décomposition dangereux peuvent produire des oxydes de sodium et de carbone.

---

## Section 11 : Données toxicologiques

---

### 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

#### Dangers potentiels pour la santé

**Par inhalation :** Le brouillard et les vapeurs peuvent provoquer l'irritation des yeux, des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation grave et un œdème pulmonaire.

**Contact cutané :** Peut provoquer une irritation grave et des brûlures accompagnées de rougeurs et de douleurs. Un contact cutané prolongé ou répété avec des solutions diluées ou des brouillards peut provoquer une dermatite.

**Contact oculaire :** Le liquide ou les brouillards peuvent provoquer une irritation grave ou des brûlures avec larmoiement et vision floue. Dommages permanents et cécité peuvent survenir.

**Orale :** Peut provoquer une corrosion gastro-intestinale, des douleurs abdominales et des nausées, un choc circulatoire et la mort.

**Valeurs de toxicité aiguë :** ETA du produit : Orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg.

Métasilicate de sodium : DL50 orale (rat) : 994,7 mg/kg, CL50 inhalation (rat) : > 2,06 mg/L/4 h, DL50 cutanée (rat) : > 5000 mg/kg.

**Corrosion/irritation cutanée :** Corrosif pour la peau

**Lésion oculaire/ irritation :** Le produit est nocif pour les yeux.

**Irritation respiratoire :** L'inhalation prolongée peut provoquer une irritation respiratoire.

**Sensibilisation respiratoire :** N'est pas connu pour être un sensibilisant.

**Sensibilisation de la peau :** N'est pas connu pour être un sensibilisant.

**Mutagénicité des cellules germinales :** Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

**Cancérogénicité :** Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP de l'UE.

**Toxicité pour le développement et la reproduction :** Aucune donnée particulière n'est disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Aucune donnée particulière n'est disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) :** Aucune donnée particulière n'est disponible. Aucun effet indésirable n'est attendu.

---

**Section 12 : Données écologiques**


---

**12.1 Écotoxicité :**

Métasilicate de sodium : CL50 gambusie : 2320 mg/L/96 h

**12.2 Persistance et dégradation :** Les tensioactifs sont biodégradables.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Aucune donnée disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol :** Aucune donnée disponible.

**12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :** Aucune requise.

**12.6 Autres effets nocifs :** Aucune donnée disponible.

---

**Section 13 : Données sur l'élimination**


---

**13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

Éliminer conformément à toutes réglementations locales, provinciales et nationales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de déterminer l'identification et l'élimination appropriées des déchets conformément aux réglementations applicables.

---

**Section 14 : Informations relatives au transport**


---

	<b>14.1 Numéro ONU</b>	<b>14.2 Désignation officielle pour le transport selon l'ONU</b>	<b>14.3 Classe(s) de danger</b>	<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	<b>14.5 Dangers environnementaux</b>
<b>USDOT</b>	UN3266	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a. (hydroxyde de sodium, métasilicate de sodium)	8	III	Non
<b>TMD canadien</b>	UN3266	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a. (hydroxyde de sodium, métasilicate de sodium)	8	III	Non
<b>ADR/RID UE</b>	UN3266	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a. (hydroxyde de sodium, métasilicate de sodium)	8	III	Non
<b>IMDG</b>	UN3266	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a. (hydroxyde de sodium, métasilicate de sodium)	8	III	Non
<b>AITA/OACI</b>	UN3266	Liquide corrosif, basique, inorganique, n.s.a. (hydroxyde de sodium, métasilicate de sodium)	8	III	Non

Remarque : Ces produits peuvent être expédiés en quantité limitée – se référer aux réglementations applicables pour les exigences.

**14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur :** Aucun n'a été identifié

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC :** Non applicable.

---

**Section 15 : Information sur la réglementation**


---

**15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange**

**RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :**

**Exigences de déclaration SARA aux É.-U. :** Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

**Quantités servant à la planification des seuils de SARA aux É.-U. :** Il n'existe pas de quantités servant à la planification des seuils particulières pour les composants de ce produit. Le seuil par défaut de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc en vertu du règlement 40 CFR 370.20 pour la soumission des fiches de données de sécurité fédérales et le dépôt de l'inventaire.

**Quantité à déclarer (QD) selon CERCLA aux É.-U. :** La quantité à déclarer (QD) pour ce produit est de 20 000 lb. (d'après la QD de l'hydroxyde de sodium de 1000lb présent à < 5 %). Les rejets supérieurs à la QD doivent être signalés au National Response Center. De nombreux États ont des exigences de déclaration de déversement plus strictes. Signaler les déversements exigés par les réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Situation dans l'inventaire de la TSCA aux É.-U. :** Les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

**Autres réglementations fédérales aux É.-U. :** Aucun

**La Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) :** Les ingrédients contenus dans ce produit ne figurent pas sur les listes de la Proposition 65.

---

**Section 16 : Autres informations**


---

<b>CLASSEMENT NFPA (NFPA 704)</b>	FEU : 0	SANTÉ : 3	INSTABILITÉ : 0
<b>CLASSEMENT HMIS</b>	FEU : 0	SANTÉ : 3	DANGERS PHYSIQUES : 0

**Classes, mentions de risque et déclarations de danger du SGH de l'UE à titre de référence (voir les sections 2 et 3) :**

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut provoquer une irritation respiratoire

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique Catégorie 3

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Date de révision :** 12/04/16

**Remplace la date :** 07/07/15

**Sommaire de la révision :** Mise à jour du pH

---

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.

---